

Responsabilité de l'Union européenne au regard des secteurs du livre des pays émergents ou en voie de développement

La politique UE/ACP au regard des industries du livre : favoriser la coopération au détriment de la prédation

Étienne GALLIAND – Alliance internationale des éditeurs indépendants – avril 2009

Enjeux

Du 1^{er} au 3 avril 2009 s'est tenu à Bruxelles un colloque intitulé « Culture et création, facteurs de développement » organisé par la Commission européenne dans le cadre de la politique UE / ACP, sous l'égide de Louis Michel. Un atelier était spécifiquement consacré aux professionnels du livre des ACP et de l'UE, pour leur permettre d'engager un débat sur le potentiel de la filière en termes de développement, sur les bonnes pratiques existantes, sur les meilleurs moyens pour accompagner sa structuration et les échanges UE/ACP, ainsi que sur le rôle de la coopération internationale dans cette dynamique. Une série de questions devait, dans ce contexte, trouver quelques éléments de réponses : quelles propositions peuvent être faites pour assurer un renforcement substantiel de la filière et des possibilités de circulation locales, régionales et internationales des œuvres et de produits culturels, comment les professionnels UE et ACP peuvent-ils s'organiser pour promouvoir une dynamique de développement du secteur, comment répondre aux besoins réglementaires et financiers des opérateurs, quel est le rôle et les responsabilités des décideurs politiques au niveau local, national et régional pour répondre aux besoins du secteur, quel rôle pour les bailleurs de fonds internationaux dans ce processus, et en particulier pour l'Union Européenne, etc. ?

Malheureusement, les premiers échos que nous avons de cette initiative – louable par ailleurs – semblent tous aller dans le même sens : mauvaise préparation, sélection des participants ne permettant pas une vraie représentativité et paralysant l'émergence de consensus forts, rédaction finale de la Déclaration par les fonctionnaires de la Commission, etc.

Ce rendez-vous apparemment manqué ne doit pourtant pas occulter la réalité de la responsabilité de l'Union européenne ; à travers les politiques d'aide publique au développement, les Etats et l'Union disposent de moyens de solidarité avec les pays ACP, qui sont parfois bien mal employés ou assortis de conditions tout à fait contestables. L'aide publique « du Nord » ne saurait ignorer l'importance de la culture dans le développement (y compris économique) d'un pays, d'une région, d'un continent. Il n'est donc pas inutile de rappeler ici quelques propositions qui vont dans le sens d'une coopération saine et solidaire, loin de toute entreprise de « prédation » qui est habituellement à l'œuvre du Nord vers le Sud – l'édition ne faisant malheureusement pas exception à la règle. On l'aura compris, il s'agit avant tout de défendre et de promouvoir le principe de la coproduction respectueuse de l'identité et des spécificités de chacun.

Propositions

- L'Union européenne doit encourager les pays membres à conditionner leur aide financière au développement concernant le secteur de la culture et de l'éducation, en vue de favoriser l'émergence durable d'une chaîne du livre locale.

- L'Union européenne doit encourager les états membres à abandonner leur appui à l'exportation physique de livres vers les pays ACP. En effet, il est difficile tout à la fois de prôner une concurrence commerciale « libre et non faussée » tout en autorisant les états européens à subventionner l'exportation de livres vers les pays ACP. Ces exportations ne doivent en aucun cas bénéficier de « l'impôt citoyen » ; elles profitent essentiellement aux secteurs éditoriaux des grands groupes médiatiques et financiers, qui n'ont pas besoin d'une aide de l'état. Pour mémoire, une partie des 10 millions d'euros d'aide au « rayonnement du livre français à l'étranger » sont des aides à l'exportation physique de livres. Les états ACP n'ont pas les moyens de subventionner l'exportation des livres produits sur leurs territoires vers le Nord ; ainsi, le déséquilibre joue en défaveur de l'émergence des chaînes du livre locales.
- A l'inverse, l'Union pourrait encourager ses états membres à favoriser les cessions de droits et les aides à la traduction, qu'elles soient Nord – Sud ou Sud – Nord. Si l'exportation physique des livres est dommageable, la cession de droits et la traduction intègrent bien les acteurs locaux dans le processus de production et de commercialisation. Ces appuis là doivent donc être préservés et renforcés.
- Dans le cadre d'une politique UE / ACP visant à renforcer la coopération, il conviendrait de favoriser le transfert des savoir-faire professionnels, par exemple au travers d'un appui à un programme de formation « in situ », permettant à des intervenants du Nord de former des professionnels des pays ACP dans leur contexte technologique et professionnel.



38, rue Saint-Sabin
75011 Paris – France
www.alliance-editeurs.org